



N°2

Décembre 2020

LE MOT DU MAIRE

Six mois. Voilà déjà six mois que notre commune de Saint-Alban-Auriolles est dirigée par une nouvelle équipe municipale. Le travail ne manque pas et nos administrés ne s'y trompent pas au regard des nombreuses demandes de rendez-vous auprès du maire. Je m'attache à répondre à toutes. Mon implication et ma détermination restent intactes.

Le contexte dans lequel nous exerçons ce début de mandat est atypique avec une crise sanitaire liée à la Covid-19 et un climat sous tension avec les risques d'attentats. Vos attentes sont variées mais tournent souvent autour de la thématique de l'urbanisme. Depuis mars 2017, la commune n'a plus de document d'urbanisme propre et est régie par le Règlement National de l'Urbanisme (RNU), c'est à dire que les dossiers portent l'avis conforme ou non du Préfet suite à l'instruction de la Direction des Territoires (DDT). Nous ne pouvons donc pas avoir de politique d'aménagement de notre commune.



Être en RNU impose une contrainte supplémentaire et assez inattendue pour nos concitoyens : le débroussaillage des biens dans un rayon de 50 m. Les pompiers du SDIS ont recensé 35 habitations où celui-ci est jugé insuffisant ou inexistant. L'étonnement de nombreux propriétaires face à cette contrainte m'a amené à inviter un pompier afin qu'il explique à chacun les règles de débroussaillage. L'entrevue courtoise et très pédagogique fut perçue avec bienveillance par l'ensemble des propriétaires hormis un cas.

Cela suffit ! Il est donc temps et urgent de finaliser un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les quelques pages suivantes montrent combien la nouvelle municipalité prend son mandat avec cœur et passion. Les sujets abordés -non exhaustifs- sont variés et touchent toute la population, des enfants aux aînés.

La reprise du dossier de la rénovation de la salle des fêtes a été très chronophage ces premiers mois. Avec le feu vert donné à la maîtrise d'œuvre pour la continuation de ce projet, nous allons connaître d'ici quelques semaines le coût réel de ces travaux. Je partirai alors à la recherche de subventions auprès de nos institutions. État, Région et Département m'ont d'ores et déjà assuré de leur soutien.

Le déclenchement du niveau Alerte Attentat du plan Vigipirate depuis ses dernières semaines est lié aux piétinements des valeurs de la République. L'Histoire se répète inlassablement depuis ces dernières années avec une succession d'attentats. L'assassinat de Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie, est une telle horreur que personne ne pouvait l'imaginer.

Je pourrai discourir longuement sur ce sujet ou convoquer l'adage de Napoléon « un bon croquis vaut mieux qu'un long discours », allusion évidente aux dessins et caricatures de Charlie Hebdo, mais ici seule la prose peut retranscrire nos pensées et nos réflexions.

Aussi je laisse la parole à Riss, rescapé du massacre du 7 janvier 2015 :

" On a beau convoquer sa mémoire, compulsier des archives, on ne parvient pas à trouver un précédent, un crime ancien où un professeur aurait un jour été assassiné parce qu'il enseignait. On cherche à se rassurer désespérément en se disant que ce n'était peut-être pas la première fois, car l'acte est tellement inouï qu'il est au-dessus de nos forces d'admettre que nous sommes témoins d'une violence inédite, d'un événement qui fera date et nous contraindra à admettre qu'il y a un « avant » et un « après ». L'« avant » nous est connu. C'est l'école que nous avons tous fréquentée, où nos maîtres nous ont expliqué et fait découvrir le monde encore mystérieux. C'est l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, des idées, de l'histoire, de la science et de la raison. Il n'y a rien à craindre de la connaissance. Il n'y a rien à craindre de l'école. On la quitte pourtant un jour, et on s'aperçoit qu'on n'a jamais eu l'occasion de dire merci à tous les enseignants qui ont croisé notre chemin, et dont le travail nous a permis de bâtir notre petite vie. L'« après » nous est inconnu. [...] Les professeurs craignent pour leur vie et ont renoncé à dialoguer avec leurs élèves pour les faire réfléchir. [...] Les libertés d'enseigner, de s'exprimer, de discuter et de s'interroger mutuellement construisent, mot après mot, notre langage commun, base de toute démocratie. Il ne fait aucun doute aujourd'hui qu'à travers leurs victimes c'est la démocratie toute entière que ces assassins veulent décapiter ".

(Riss, édito de Charlie Hebdo du 21/10/2020)

Je vous souhaite une bonne lecture et de bonnes fêtes de fin d'année.

LES CONSEILS MUNICIPAUX

Sept conseils municipaux se sont tenus depuis notre prise de fonction le 28 mai 2020 et ont tous fait l'objet d'un procès-verbal et d'un compte rendu.

Chaque procès-verbal doit être soumis, avant publication, au conseil municipal suivant pour adoption comme le stipule le règlement intérieur dont toute commune de plus de 1000 habitants doit être dotée.

Nous avons donc rédigé, finalisé et voté un règlement intérieur le 25/11/2020.

Dorénavant la population sera informée de l'ordre du jour et du contenu des débats municipaux. Les procès-verbaux et les comptes rendus seront consultables en mairie et publiés à partir de janvier 2021 sur le nouveau site internet de la commune que nous avons dû créer : www.saintalbanauriolles.com

EN BREF

➤ **Nous maintenons bien sûr l'intégralité des faits relatés dans le N°1 de L'Echo des 3 Rivières.**

Le feuillet distribué par l'opposition municipale dans les boîtes aux lettres en octobre comporte de très nombreuses contrevérités et approximations destinées à se dédouaner de toutes responsabilités dans les dossiers antérieurs :

Par exemple il est écrit :

" Pourquoi s'opposer au projet initial du renforcement d'eau potable avec l'abandon de la PVR Robert ? (sic).

Tout simplement parce que la PVR Robert, datant d'une délibération de 2013 est restée sans signature de conventions.

Comment l'ancien maire peut-il l'ignorer alors que le 1^{er} vice-président du SEBA était son premier adjoint ?

Dans cet article et sur le même sujet il est précisé que " *le coût de la rénovation des voies sera supporté par la commune pour une somme de 100 000 euros* ". Nouveau mensonge : le coût de la réfection de la voirie est pris en charge par le SEBA. Dans quel but l'ancien 1^{er} vice-président du SEBA énonce-t-il sans vergogne une telle contrevérité ?

Enfin ce document ne visait qu'à salir des élus de la majorité oubliant les **propos tenus par l'opposition** dans les conseils municipaux depuis le 28 mai 2020 **où les élus de la majorité sont régulièrement traités de dictateurs, de lâches, de pitoyables, de totalitaires, d'incompétents et plus grave une insulte visant un administré, absent des débats, traité de voyou** lors d'un conseil municipal.

Alors un peu de tenue, de retenue et de sang-froid ne devraient pas nuire à la qualité des conseils municipaux.

Ne perdons pas davantage de temps et d'énergie dans des échanges épistolaires stériles et oiseux : nous sommes au travail depuis 6 mois et pour 6 ans. Alors du calme et patience.

➤ **Un nouvel agent technique** Monsieur Grégory MONDON est engagé depuis le 19/10/2020 en CDD afin de remplacer l'un de nos agents en congé maladie.

➤ **La fibre** : la pose des poteaux a commencé et la fibre devrait être opérationnelle pour le début de l'été 2021.

➤ **Les portails des cimetières** de Saint-Alban et d'Auriolles viennent d'être rénovés par les personnels des services techniques : travaux de décapage et de peinture.

➤ **Le Plan Local d'Urbanisme P.L.U.** : Vendredi 16 octobre 2020 : Monsieur Le Maire Nicolas CLEMENT et son Adjointe Chargée de l'Urbanisme Lison BOICHUT ont rencontré Lionel ROBERT du cabinet IATE et sa nouvelle représentante qui va s'occuper de l'avancement du P.L.U. sur la commune.

Une rencontre mensuelle est programmée afin d'accélérer la procédure et élaborer le dossier du PLU fin 2021.

➤ **Chats errants** :

Le 3 juillet 2020 un vote à l'unanimité du conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à signer une convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec l'association 30 millions d'amis.

Nous réduirons ainsi le nombre de naissances et les nuisances que celles-ci engendrent.

Si vous constatez des chats ou chatons errants près de chez-vous, veuillez contacter la mairie.

➤ **Notre nouveau site internet est en ligne.**

Vous trouverez des informations concernant notre commune sur www.saintalbanauriolles.com

Si vous souhaitez partager des événements culturels, sportifs ou festifs organisés sur notre commune, vous pouvez les faire connaître en mairie, nous les publierons sur le site internet.

➤ **Cérémonie du 11 Novembre** : jour anniversaire de l'Armistice de 1918 et de l'hommage à tous les morts pour la France. Personne ne doit oublier ceux qui ont œuvré en faveur de la liberté et de la paix et tous ceux qui sont tombés pour la France.

Ces cérémonies présidées par Monsieur le Maire se sont tenues devant les monuments aux morts de Saint-Alban et d'Auriolles, en format restreint compte tenu du contexte sanitaire, avec dépôts de gerbes puis lecture du message de la Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Armées.



Le colis aux aînés :

Une fin d'année un peu particulière et lourde d'inquiétude, beaucoup d'incertitudes et la peur de passer loin des siens ces moments dont on se fait une joie à l'avance.

Dans un contexte de confinement sanitaire le repas traditionnel des aînés n'était pas envisageable. La décision en a été prise à regret par la municipalité sachant que pour beaucoup ce repas a toujours été l'occasion de maintenir un lien social en partageant un moment chaleureux.

Toutefois pour « adoucir » cette décision, Monsieur le Maire a souhaité offrir un « colis gourmand » à toutes les personnes âgées de 70 ans et plus.

Les colis seront portés à domicile par les conseillers municipaux de la majorité aidés de bénévoles à partir du 15 décembre.

En cas d'absence du destinataire, ce dernier pourra retirer ledit colis en mairie aux heures d'ouverture.

L'ÉCOLE



Comment ne pas rappeler ici l'horreur absolue : l'assassinat, la décapitation de Samuel Paty, père de famille de 47 ans, professeur d'histoire-géographie, en charge de l'enseignement moral et civique, au collège du Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine, un acte barbare et révoltant que rien ne peut justifier. Nous souhaitons témoigner notre soutien, notre solidarité et notre respect à l'ensemble de la communauté éducative et particulièrement aux enseignants dont la mission d'instruction, d'éducation, d'émancipation, de développement de l'esprit critique et de la liberté de penser par soi-même est un pilier essentiel de la formation que la République doit à sa jeunesse.

C'est toute la France et la République qui sont endeuillées et contestées dans leurs principes fondateurs. Au-delà de cet acte bestial, c'est la liberté d'expression et le principe de laïcité, qui sont mis en cause. Cela nous ne pouvons pas l'accepter. Nous devons soutenir sans relâche notre République, ses valeurs de Liberté, d'Égalité et de Fraternité inscrites aux frontons de nos mairies.

Sur le plan local :

Depuis la rentrée de septembre 2020 notre école accueille une nouvelle enseignante, Madame Florence LAFFONT, nous lui souhaitons la bienvenue.

L'effectif du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) du Chassezac est à ce jour de 96 élèves dont 10 de Chandolas, se répartissant de la façon suivante :

TPS - PS - MS	27 élèves, enseignant Monsieur Philippe VEYRENC
GS - CP	25 élèves, enseignante, Directrice du RPI Madame Virginie TEYSSIER et Monsieur Fabrice LAVALETTE
CE1 - CE2	21 élèves, enseignante Madame Florence LAFFONT
CM1 - CM2	23 élèves, enseignante Madame Julie BINARD RIBAUULT

Cantine :

- Suite aux problèmes de comportements rencontrés avec quelques élèves nous rappelons que les enfants doivent le respect à tous les adultes en fonction dans l'école.

La cantine scolaire dans les écoles primaires n'est pas un droit, ni une obligation de la municipalité mais un service rendu. Un règlement intérieur, signé et conclu par les familles, précise les règles de bonne conduite qui si elles ne sont pas respectées par les enfants peuvent conduire à des sanctions jusqu'à l'exclusion.

Rappel : "La cantine à un euro" est une facilité de langage. Le repas est payé 1 euro par certaines familles (plus de 40%) en fonction du quotient familial de la CAF, mais le coût de revient réel de la cantine (repas, personnels, garderie de la pause méridienne, edf, eau, loyer des locaux, assurance, produits d'entretien etc...) est d'environ 8,20 euros par enfant. Le reste à charge étant compensé par l'État et la collectivité c'est à dire vos/nos impôts.

- Achat et installation d'un nouveau lave-vaisselle (l'ancien datait d'avant 1987...).

Ecole maternelle :

- Les fenêtres de l'école maternelle étaient équipées depuis plusieurs années de rideaux non ignifugés et donc non conformes aux règles de sécurité en cas d'incendie. Des rideaux ignifugés/non feu de classe M1 sont maintenant installés sur toutes les fenêtres.
- Afin d'améliorer la sécurité des enfants lors des transferts entre l'école élémentaire et l'école maternelle, une personne supplémentaire encadre ces déplacements avec pour conséquence l'augmentation de l'horaire hebdomadaire d'une employée municipale.

Ecole élémentaire :

- Suite à plusieurs exercices PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) incendie réalisés ces dernières années il était noté dans le compte rendu de la Directrice "alarme non fonctionnelle en GS/CP et le besoin d'un répétiteur pour l'ensemble du bâtiment".

Le 16 octobre décision est prise d'installer des alarmes radio commandées afin qu'elles soient audibles dans toutes les salles de l'école et de la bibliothèque. Ces alarmes sont opérationnelles depuis le 18 novembre.

- Achat de matériel pédagogique : imprimante jet d'encre, webcams flexibles, plastifieuse.

Le nouveau protocole sanitaire édité par le Ministère de l'Education Nationale précise qu'à compter du 02/11/2020 :

- Pour les élèves des écoles élémentaires le port du masque est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs. Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.
- Pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire.

L'AUDIT



En ce début de mandat, l'équipe municipale souhaite disposer d'une analyse de la situation financière de la commune afin de pouvoir préparer les années à venir.

Cette analyse se fait en deux temps :

- **Une première phase d'analyse rétrospective** qui permet de connaître l'évolution des marges de manœuvre financières de la commune sur le précédent mandat 2014-2019. Cette analyse porte sur le budget principal de la commune. L'objectif de cette étape est de bien connaître la situation financière au 31 décembre 2019 et d'identifier les raisons des variations éventuelles dans le temps.

- **Une seconde phase d'analyse prospective 2020-2026** permettra de projeter l'équilibre financier sur les années à venir au regard :

- Des projets déjà lancés
- Des projets envisagés par la nouvelle municipalité.

Nous venons de recevoir l'audit financier commandé à la société KPMG France. Nous allons rencontrer dans les semaines à venir les auteurs de ce document pour une présentation détaillée.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés du résultat dans notre prochain numéro de *L'Echo des 3 Rivières*.

LES ASSOCIATIONS



Suite à la rénovation du foyer rural, en cours, la nouvelle équipe municipale a souhaité trouver une salle d'accueil sur notre territoire pour les associations afin de limiter les déplacements des adhérents. C'était une nécessité pour pérenniser et développer l'implantation des associations indispensables à la vie du village.

Une salle située au 145 Avenue Pasteur vient donc d'être mise à leur disposition par la municipalité gratuitement.



Cette salle remise en état après l'intervention de diverses entreprises, des employés municipaux et l'aide de bénévoles, (la commune a fourni la peinture et le matériel pour cette opération) a été mise aux normes, repeinte et nettoyée : merci à tous pour votre collaboration et vos efforts.

Ce local est soumis au respect des consignes sanitaires, qui malheureusement imposent, depuis le 30 octobre et le début du confinement, sa fermeture.

RENCONTRES AVEC LE PERSONNEL COMMUNAL



- Monsieur le Maire de Saint-Alban-Auriolles, Nicolas Clément a invité tous les employés communaux et l'ensemble du conseil municipal à une rencontre pour les remercier de leur investissement et des efforts consentis durant cette période de pandémie de la Covid.

Lors de son allocution, Monsieur le Maire entouré des élus de la majorité, présente les personnels communaux et leurs diverses fonctions et effectue un rapide bilan des actions menées par la majorité municipale.

Un moment d'échanges et de convivialité a clôturé cette rencontre à laquelle les élus de l'opposition, invités, n'ont pas souhaité s'associer...

- Le Maire et ses adjoints ont rencontré les employés communaux individuellement afin d'effectuer un bilan des missions de chacun et connaître leur projet professionnel.

Travaux sur les réseaux d'eau :

Le syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche (SEBA) réalise des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et de mise en conformité des branchements entre le réservoir Robert et la station de reprise de Champelplot. Ces travaux ont également pour objet de sortir le réseau d'eau actuellement sur certaines parcelles privées et de les mettre sur le domaine public.

Les travaux débutés le 9 novembre 2020 se termineront à Pâques 2021. Sur cette période, les abonnés risquent de constater quelques perturbations, voire des coupures d'eau, sur la distribution d'eau potable.

Les services du SEBA sont à votre disposition pour toute interrogation par téléphone au 04 75 89 96 96.

LA SALLE DES FETES

- **Le 19/08/2020 lors d'un entretien en Mairie avec Monsieur Patrick LEVERINO Sous-Préfet et Monsieur Jean François VILVERT Architecte des Bâtiments de France, Monsieur le Maire Nicolas CLEMENT expose l'état d'avancement des travaux du foyer rural, les difficultés techniques et financières rencontrées.**

Ce projet étant monté en 2017 **sans la demande d'aide du SDEA** (Syndicat de Développement d'Equipement et d'Aménagement), comme cela se fait généralement pour de tels travaux, Monsieur le Sous-Préfet nous conseille vivement de contacter ce syndicat afin de bénéficier d'une assistance technique, administrative, juridique et d'une expertise des avenants.



Suite à ces échanges et à la visite du chantier la poursuite des travaux est envisagée sous conditions car comme le précise l'Architecte des Bâtiments de France " *il y a un problème de qualité de la construction qu'il faut régler*" (sic).

Des malfaçons laissent planer des doutes quant à une utilisation pérenne du bâtiment sans dégradations.

De plus le plan de financement insincère et très risqué, fourni aux différents protagonistes de ce dossier ne laisse aucune marge de manœuvre malgré l'effort très substantiel proposé par Monsieur le Sous-Préfet via la DETR qui passerait éventuellement de 20% à 40% du prix hors taxe (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Une expertise sera donc demandée au SDEA. A l'appui de celle-ci et après concertation de toutes les parties Monsieur le Sous-Préfet et l'Architecte des Bâtiments de France seront informés de notre décision.

- **Le 31 Août visite du Directeur du SDEA Monsieur Antoine SANTOS** après un exposé par Monsieur le Maire de la situation technique, administrative, financière et une visite du chantier Monsieur SANTOS propose la collaboration du SDEA **compte tenu de la complexité de la situation.**
 - **Le jeudi 10 septembre** rencontre et visite du chantier avec l'ingénieur structure du SDEA qui est inquiet sur l'aspect fonctionnel de la salle.
 - **Le mardi 15 septembre 2020 réunion en Mairie** avec M. RABIER (Maîtrise d'œuvre, architecte) et M. SANTOS (Directeur du SDEA) :
 - 1- Présentation des différentes modifications qui peuvent être apportées afin de faciliter l'utilisation de la salle créée, étude des moins-values et régularisation de la situation.
 - 2- Le Maire signale que le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ne peut pas instruire la modification du permis de construire n°2, puisque la modification n°1 n'a jamais été instruite. Elle aurait dû l'être pour les modifications de la toiture et des pignons.
 - 3- Modifications demandées à l'architecte M. RABIER :
 - Suppression du quai et de la zone de déchargement afin de permettre le passage des piétons le long de la rue Marius Perbost en toute sécurité.
 - Création d'un mur en limite de parcelle et d'une toiture dans la zone de dégagement des eaux d'inondation. **C'est une mise en conformité avec la réglementation : les constructions doivent être en limite ou à 3 mètres minimum de l'unité foncière du projet.**
 - Suppression des escaliers qui se trouvent en bas de la grande salle.
 - Déplacement de la place de parking pour Personne à Mobilité Réduite (PMR) afin de ne pas gêner le passage des secours en cas d'intervention.
 - Permutation des sanitaires qui donnent sur la grande salle avec la salle de réunion afin d'éviter les nuisances des va-et-vient pendant les manifestations.
 - Création d'un bar d'appoint dans le hall de l'entrée.
 - **Vendredi 25 septembre 2020** : rencontre avec M. RABIER l'architecte, M SANTOS le Directeur du SDEA, M le Maire et les élus de la majorité afin de valider les différentes modifications apportées au plan.
 - **Monsieur RABIER** doit déposer une nouvelle modification du permis de construire et reprendre tous les marchés publics. Ces démarches sont en cours.
- Monsieur le Maire a négocié un forfait de 2000 euros pour l'ensemble de la reprise des travaux de la maîtrise d'œuvre.

Les travaux devraient reprendre début janvier pour le gros œuvre.

LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES



Rappelons que la collecte des ordures ménagères est une compétence intercommunale. Le budget "Poubelles" 2020 a été voté en déséquilibre de 700 000 €. Madame le Préfet demande que ce budget soit à l'équilibre en 2021. Monsieur Luc PICHON le nouveau Président de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche (CCGA) fait du problème des poubelles une priorité. Deux mesures concrètes ont été prises dès la passation de pouvoir :

- La suppression du pass payant pour les poubelles grises.
- Le retour à la taxe sur les ordures ménagères en 2021.

Depuis Février 2020, la Cours Régionale des Comptes fait un audit de gestion auprès de plusieurs intercommunalités. En attendant ce rapport définitif, des élus dont Le Président de la Com Com Luc PICHON ont eu un compte rendu oral du rapport provisoire. Il en ressort que la situation actuelle des "Poubelles" dans notre Communauté de Communes serait due :

- A une mise en place trop rapide.
- A un manque d'accompagnement ; le projet très vaste, nécessite l'aide d'un bureau d'études.

C'est pourquoi la CCGA a fait appel au bureau d'étude "VERDI CITE". L'étude commandée est financée par l'ADEME qui au vu de la situation financière de la CCGA, accepte de l'aider.

VERDI CITE doit remettre son rapport à la fin de l'année et présentera :

- Un état des lieux et une analyse des données du territoire pour comprendre le fonctionnement actuel.
- Des propositions de scénarii pour 2021, pour commencer à agir au niveau des communes.

Une autre étude va être faite, par le SICTOBA. Cette étude va durer 8 à 10 mois :

- Un cahier des charges va être monté
- La collecte des déchets va être étudiée : régie ou prestataires extérieurs ?

L'étude et la mise en place d'une nouvelle organisation des "poubelles" va donc demander du temps.

La mairie travaille actuellement à l'amélioration du service, en accompagnant les personnes dépendantes, par exemple .

Les informations sur le tri sélectif et ordures ménagères sont sur le site internet de la municipalité saintalbanauriolles.com

TRANSITION ECOLOGIQUE - TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE - TEPOS

Depuis les lois Transition Ecologique Pour une Croissance Verte (TEPCV 2015) et Energie Climat 2019, le territoire Sud Ardéchois s'est donné pour objectif de devenir un Territoire à Energie POSitive (TEPOS) d'ici 2050.

En coordination avec les Communautés de Communes du Pays des Vans en Cévennes et du Pays Beaume-Drobie, la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche a mis en place un groupe d'étude en charge de la transition écologique sous la vice-présidence de Nicolas Clément.

Les objectifs d'ici 2050 afin de maintenir le réchauffement climatique sous la barre des 2°C :

- Diviser par 2 les consommations d'énergie d'ici 2050.
- Passer de 24% à 50% la part des Energies Renouvelables .

Deux grands axes d'actions se dégagent :

- Maîtrise de l'énergie, sobriété et efficacité.
- Développement des Energies Renouvelables .

Ces quelques exemples ne constituent évidemment pas une liste exhaustive des pistes possibles .

ESPACE RESERVE à l'expression des élus de l'opposition au Conseil Municipal

Chère Madame, cher Monsieur,

Tel que nous vous l'indiquons dans le bulletin municipal précédent notre mise à l'écart des dossiers municipaux se poursuit. De fait nous constatons avec inquiétude nombre de dysfonctionnements au sein des projets que nous avons initiés :

- Une salle intergénérationnelle : un chantier abandonné depuis près de 6 mois !!!
- Renforcement du réseau d'eau potable : nous avons initié un renforcement du réseau d'eau potable pour satisfaire à une meilleure distribution aux usagers. Ce projet empruntait un chemin pédestre qui reliait Champelplot à Robert et qui préservait la voirie rénovée du chemin de Robert. La nouvelle équipe en a décidé autrement, provoquant de considérables dégâts à la chaussée et occasionnant des difficultés de circulation aux riverains.

Nous constatons également un défaut de communication auprès des habitants :

- Colis de Noël : improvisation totale générant des disparités de traitements et de nombreux questionnements de la population concernée. Tout cela sans concertation avec notre groupe d'opposition.

Mesdames, Messieurs, vous pouvez constater que notre inquiétude est grande, mais fort de notre totale détermination et de notre expérience, nous vous assurons de veiller à chaque action engagée pour préserver l'intérêt commun.

